

EXTRAIT DU REGISTRE DES
DELIBERATIONS N°: 43
DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil dix-sept, le samedi 2 septembre à 18h00, le Conseil municipal de la Commune d'Oulles-en-Oisans, dûment convoqué le jeudi 24 août 2017, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur Stéphane GIRARD, Maire.

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE : 5

PRÉSENTS : 7

Stéphane GIRARD, Clotilde CORRENOZ, Maurice NICOLUSSI, Patrick HUSTACHE, Marc PARISET

ABSENTS : BOS Edouard

POUVOIRS : Michel JORCIN à Stéphane GIRARD

Mme Clotilde CORRENOZ a été désignée secrétaire de séance.

OBJET : règlement factures n°380817073, 380817074 et 380817075 à l'entreprise BPS

Monsieur le Maire présente au Conseil municipal les factures de l'entreprise BPS pour les travaux d'isolation par l'extérieur et de ravalement du bâtiment de la Mairie.

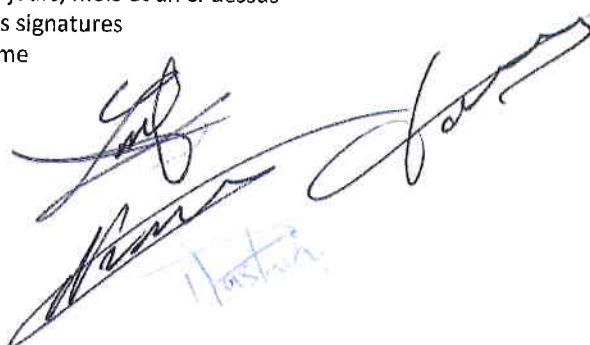
Les montants s'élèvent respectivement à :

- 11 574,00 € HT (13 888,80 € TTC), *façades Nord en ITE ;*
- 12 050,00 € HT (14 460,00 € TTC), *façades complémentaires ;*
- 1 600,00 € HT (1 920,00 € TTC), *plus-value murs WC et local technique.*

Ces factures étant conformes aux devis n°140416-072, 140416-073 et 130617-083, et la réception des travaux ayant été faite sans réserves, Monsieur le Maire demande au Conseil municipal de l'autoriser à procéder au mandatement de la facture.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité charge le Maire de procéder au mandatements des factures citées en objet.

Fait et délibéré les jours, mois et an ci-dessus
Au registre sont les signatures
Pour copie conforme



Le Maire,
Stéphane GIRARD

